

Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Constitution du Syndicat Mixte

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 18 décembre 1989, la Ville de Besançon a décidé de réaliser le Parc Scientifique et Industriel des Montboucons.

Elle a aussi admis le principe de la création d'un syndicat mixte, destiné à être le maître d'ouvrage de l'opération, et regroupant :

- la Ville de Besançon,
- le département du Doubs,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- les communes de l'agglomération.

Une délibération de principe similaire a déjà été prise par le Département et par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. Il conviendrait maintenant, pour chaque collectivité membre, d'adopter les statuts du Syndicat en vue de sa création effective.

Pour des raisons de délais, un texte définitif n'a pu être arrêté, même si tous les partenaires sont d'accord sur les principes de constitution du Syndicat :

L'objet du syndicat serait :

- d'acquérir tous terrains ou immeubles nécessaires à la création du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons,

- de réaliser toutes études, tous travaux de desserte et d'aménagement sur cet ensemble en vue d'y accueillir des activités industrielles, commerciales, artisanales de service, de recherche ou de formation,

- d'effectuer des opérations de vente, location, location-vente ou toute autre forme de mise à disposition des bâtiments et terrains aménagés,

- le siège serait fixé à la Mairie de Besançon, dont les services assumeraient le secrétariat du groupement,

- la durée du syndicat sera celle de son objet.

Le syndicat serait administré par un comité composé de :

5 délégués pour la Ville de Besançon,

4 délégués pour le Département du Doubs,

4 délégués pour la C.C.I. du Doubs,

2 délégués pour autres membres (communes ou syndicats de communes de l'agglomération bisontine).

Afin de souligner d'ores et déjà tout l'intérêt que la Ville porte à ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

1. de décider la constitution de ce Syndicat Mixte dont les statuts seront proposés à son approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal,

2. de désigner dès à présent les cinq délégués appelés à le représenter (3 pour la majorité, 2 pour les minorités) étant indiqué que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs a déjà fait de même lors de sa dernière assemblée générale. Le Département du Doubs le fera lors de sa session de septembre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quel est le représentant du Groupe «Une Ambition pour Besançon» ?

M. TOURRAIN : Nous proposons M. TABOURNOT, mais il y a eu un changement par rapport à ce que je vous indiquais tout à l'heure, pour le PACT c'est M. JACQUEMIN qui ira et non M. TABOURNOT.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On modifie donc la proposition précédente. M. JACQUEMIN au PACT et M. TABOURNOT au Parc...

M. TOURRAIN : ... Une petite rectification, car ça va vite, c'est M. MAILLARD qui ira au Parc Scientifique. C'est comme cela que se fait la concertation, cela va très vite vous voyez, Monsieur le Maire, c'est un véritable sémaphore !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est bien, j'aime autant que vous ne demandiez pas de suspension de séance pour vous mettre d'accord, c'est préférable. Donc M. MAILLARD au Parc Scientifique et Industriel. Plus de rectification cette fois ?

Mme FOLSCHWEILLER : On sera titulaire ou suppléant ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Titulaire.

Mme FOLSCHWEILLER : C'était simplement une précision.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et qui proposez-vous ?

Mme FOLSCHWEILLER : Moi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mme FOLSCHWEILLER au Parc Scientifique et Industriel des Montboucons.

M. NACHIN : Je voudrais poser une question qui fait suite au débat que nous venons d'avoir sur la zone de Trépillot.

J'ai lu dans le document qu'on nous avait remis que l'objet du syndicat est de réaliser toutes études, tous travaux de desserte et d'aménagement sur cet ensemble en vue d'accueillir des activités industrielles, commerciales, artisanales, de services, de recherches, de formation. Cela paraît quand même un petit peu singulier que dans un parc scientifique et industriel on prévoit d'accueillir des zones commerciales. N'y a-t-il pas une contradiction avec le principe que vous avez défini, il y a un instant ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne pense pas. M. PONÇOT a préparé cela avec les autres collectivités.

M. PONÇOT : Il est bien évident qu'on ne va pas ouvrir dans cette zone une grande surface alimentaire, ce n'est pas du tout notre objectif. Par contre, il est évident que, si vous prenez par exemple le parc scientifique, il devra recevoir effectivement un certain nombre de visiteurs, et par conséquent, il n'est pas exclu que là il y ait un hôtel.

M. JEANNIARD : Ou une librairie.

M. PONÇOT : Une librairie c'est aussi utile au monde étudiant et ça c'est du commercial.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un parc nouvelle formule !

M. MAILLARD : Je voudrais simplement faire une remarque qui va dans le sens de M. PONÇOT. Aujourd'hui quand on parle d'activités scientifiques, on pense toujours qu'elles ne sont pas à orientations commerciales. Il y a des laboratoires de recherches qui font du transfert de technologie, heureusement et qui à travers ce transfert de technologie, ont une activité commerciale. Je crois qu'il faut, et c'est le but du parc scientifique et technologie, favoriser ce transfert et donc les activités commerciales qui y seront liées.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte les propositions du Rapporteur et désigne M. le Député-Maire, M. Jean PONÇOT, M. Jacques VUILLEMIN, M. Pierre MAILLARD et Mme Michèle FOLSCHWEILLER pour représenter la Ville au sein de ce Syndicat Mixte.